

**Réfection et extension ordinaire du réseau
des collecteurs publics pour l'exercice 2001**

Demande annuelle de crédit

Préavis n° 172

Lausanne, le 7 septembre 2000

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de demander un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2,5 millions de francs, nécessaire à la couverture des frais de réfection et d'extension ordinaire du réseau de collecteurs publics pour l'exercice 2001.

2. Préambule

La loi cantonale du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (art. 5) stipule que la surveillance et l'entretien des cours d'eau naturels incombent aux communes. La loi cantonale du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution (art. 20 et 27) attribue aux communes l'obligation d'organiser la collecte et l'évacuation des eaux usées et de pourvoir à l'entretien et au fonctionnement régulier des collecteurs publics. Les travaux découlant de ces obligations peuvent, dans une certaine mesure, être planifiés et coordonnés sur un exercice annuel. Il n'est cependant pas possible de prévoir les situations nécessitant une intervention urgente. Ainsi, et afin d'éviter une multitude de préavis, une demande de crédit globale est présentée pour chaque nouvel exercice. Cette pratique a été introduite en 1984 pour financer les travaux :

- de réfection et de remplacement de collecteurs existants,
- de mise en séparatif de réseaux unitaires existants,
- d'extension du réseau de collecteurs publics,
- de réfection du lit des cours d'eau naturels.

Le montant alloué est à considérer comme un crédit-cadre, subdivisé en sous-crédits distincts, qui sont ouverts en fonction des divers travaux à entreprendre durant l'année. L'ouverture d'un sous-crédit à valoir sur le crédit de réfection et d'extension d'une année échue n'est pas autorisée. Il y a lieu de rappeler également que les sous-crédits sont exploités comme des crédits d'investissement.

3. Situation 2000

Un crédit de 3 millions de francs a été alloué à la Municipalité pour la réfection et l'extension du réseau des collecteurs publics pour l'exercice 2000, par l'adoption du préavis n°115 du 4 novembre 1999.

A titre d'indication, les montants annuels payés sur les crédits votés depuis 1992 ont été les suivants:

Année	Crédit octroyé Fr.	Montant dépensé* Fr.	Remarques
1992	4,255 Mio.	3 671 221.05	Compte bouclé au 31 décembre 1996
1993	3,75 Mio.	2 959 928.15	Compte bouclé au 31 décembre 1996
1994	3 Mio.	2 487 235.68	Compte bouclé au 31 décembre 1997
1995	3 Mio.	2 325 558.00	Compte bouclé au 31 décembre 1997
1996	1,90 Mio.	1 195 131.35	Compte bouclé au 31 décembre 1998
1997	3 Mio.	2 240 175.55	Montant définitif
1998	3 Mio.	1 363 486.70	Montant définitif
1999	3 Mio.	2 664 632.80	Deux chantiers importants (Rte de Bel-Air et Av. Victor-Ruffy) sont toujours en cours
2000	3 Mio.	883 095.20	Plusieurs gros chantiers doivent encore être adjugés (ch. de l'Esplanade, place du Rôtillon, av. de France, etc) pour un montant d'env. 1,9 Mio

*Situation au 4 septembre 2000, les montants indiqués pour 1999 et 2000 comprennent les montants payés et les montants adjugés.

Comme chaque année, des interventions d'urgence ont été effectuées sur différents collecteurs de manière ponctuelle. Leur financement a été réparti entre le budget et le crédit annuel en fonction de la durée et du type de travaux.

4. Interventions prévues pour 2001

Après examen du document issu des séances de coordination entre les services publics, des besoins de raccordements pour de nouvelles constructions autorisées et des exigences de l'Etat, il est nécessaire d'envisager les interventions suivantes en 2001:

Extension du réseau séparatif:

- Avenue de Milan	fr.	1 000 000.-
- Avenue du Grammont	fr.	300 000.-
- Rte de la Blécherette	fr.	50 000.-
- Chemin de la Batelière	fr.	300 000.-

Réfection du réseau:

- Avenue Floréal - gainage	fr.	300 000.-
- Chemin des Aubépines - gainage	fr.	250 000.-
- Réfection et entretien	fr.	100 000.-
- Divers et imprévus	fr.	200 000.-

Total (TVA incluse)	fr.	2 500 000.-
---------------------	-----	-------------

Bien que la réalisation de ces objets soit planifiée, souvent de longue date, elle dépend de facteurs extérieurs non maîtrisables, comme, par exemple, l'urgence d'autres projets survenant en cours d'année ou la réalisation d'aménagements importants. Cette liste est le reflet du programme à court terme et n'est pas exhaustive.

Le crédit annuel sert également à couvrir les frais inhérents à l'aspect juridique du passage de collecteurs (inscription de servitudes, avis de droit, etc.), aux honoraires et au financement de toutes les informations au public. Les travaux prévus dans le présent préavis comprennent les réfections et extensions ordinaires du réseau des collecteurs publics, les prolongements de tracés existants, la mise en séparatif de conduites vétustes et de diamètre insuffisant, le remplacement d'anciennes coulisses en pierre, etc.

Compte tenu de ce qui précède, le montant nécessaire pour réaliser les travaux incombant à la Commune en 2001 peut être estimé à 2,5 millions de francs.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 172 de la Municipalité, du 7 septembre 2000.

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2,5 millions de francs pour l'exercice 2001, pour couvrir les frais relatifs à la réfection et à l'extension du réseau des collecteurs publics;**
- 2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4602.390 et 4602.331 du budget de la Direction des travaux, service d'assainissement.**

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :
François Pasche